

MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE
À PARIS

MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE à PARIS
Budget Prévisionnel 2017

RECETTES	1 169 647 €
SUBVENTIONS /COTISATIONS	935 647 €
Région Nouvelle-Aquitaine	625 147 €
Départements	195 000 €
EPCI & Communes	75 000 €
Collège des Institutions Professionnelles	21 750 €
Collège des Partenaires Privés et leurs groupements	3 750 €
Partenariats entreprises	15 000 €
PRODUITS ET COMMERCIALISATION	234 000 €
Ventes marchandises (boutique)	30 000 €
Ventes de services - Location d'Espaces	204 000 €
DEPENSES	1 169 647 €
DEPENSES DE STRUCTURE	1 004 850 €
Charges du personnel	724 050 €
Structure & Fournitures	111 000 €
Locaux	161 800 €
Prestations de services	8 000 €
DEPENSES ACTIONS	154 797 €
Evènements	69 600 €
Boutique	25 500 €
Centre Affaires	6 000 €
Communication	53 697 €
DEPENSES INVESTISSEMENTS	10 000 €

Commentaires :

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue également à cette représentation en mettant à disposition gratuitement les locaux aux deux structures de gestion :

- Site Pyramides avec prise en charge du loyer à hauteur de 400 000€/an ;
- Site Caumartin, avec mise à disposition gratuite des espaces acquis et rénovés pour un montant global de 4 997 749€.

Les deux représentations actuelles exercent pleinement la mission de promotion de l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er janvier 2017.

Il a donc été convenu lors de leur CA respectif de fin 2016, pour concilier calendrier budgétaire et calendrier de fusion administratif que les 2 structures fonctionneraient qu'avec la seule subvention régionale au 1er semestre 2017 et leurs recettes propres. Les autres partenaires ne sont invités à verser leur participation pour l'ensemble de l'exercice 2017 qu'après la création de la nouvelle association en une seule fois et sur présentation des comptes certifiés 2016.

Il appartient donc aux collectivités et autres partenaires appelés à devenir membres de la nouvelle association de délibérer si possible avant l'assemblée générale constitutive du 23 juin 2017, pour l'attribution des participations demandées pour tout l'exercice 2017. Un versement effectif, d'ici septembre 2017, faciliterait ainsi le fonctionnement de cette nouvelle association et lui éviterait des frais bancaires.